



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

---

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

---

Délibération n°2024/006/02/22

**OBJET : FINANCES - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

**Nombre de membres :**

- En exercice :	14
- Présents :	12
- Votants :	11

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 15 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

**Etaient présents** : Alain ASSIÉ, Éric FREALLE, William VERGNES, Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD, Saadia OUMOUZOUNE, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Eunice MASSOUTIÉ, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES.

**Etait représenté** : Néant.

**Etaient absents** : Florent PREYNAT, Florian GUIBBAUD.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Saadia OUMOUZOUNE est nommé(e) secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstention :	0

**EXPOSÉ :**

Sous la présidence de Monsieur VERGNES, le Conseil Municipal examine le compte de gestion et le compte administratif photovoltaïque 2023 qui s'établit ainsi :

**Exploitation :**

Dépenses	5 297,21
Recettes	9 068,76
Excédent de clôture	3 771,55
Report de l'exercice 2022 (recettes)	21 123,37

**Investissement :**

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Excédent de clôture	0,00
Report de l'exercice 2022 (recettes)	0,00
Reste à réaliser « dépenses investissement »	0,00
Restes à réaliser « recettes investissement »	0,00

**Résultat cumulé :**

Section d'exploitation

Dépenses	5 297,21
Recettes	30 192,13

Section d'investissement

Dépenses	0,00
Recettes	0,00

Il est proposé au **Conseil Municipal**, hors de la présence de Monsieur ASSIÉ, Maire, de voter dans l'ordre, le compte de gestion préparé par Monsieur le Trésorier et le compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget photovoltaïque 2023 préparé par Monsieur le trésorier,
- **APPROUVE** le compte administratif du budget photovoltaïque 2023 présenté par Monsieur VERGNES,

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

**Signatures :**

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 22 février 2024  
Transmis en préfecture le 23 février 2024  
Publié sur le site le 23 février 2024